

Décret n° 2023-462
portant dénomination de l'Université
virtuelle du Sénégal (UVS)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;
VU le décret n° 2013-1294 du 23 septembre 2013 portant création de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) ;
VU le décret n° 2022-1158 du 23 mai 2022 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) ;
VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;
VU le décret n° 2022-1777 du 17 septembre 2022 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
VU le décret n° 2022-1793 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
Sur le rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

DECRETE :

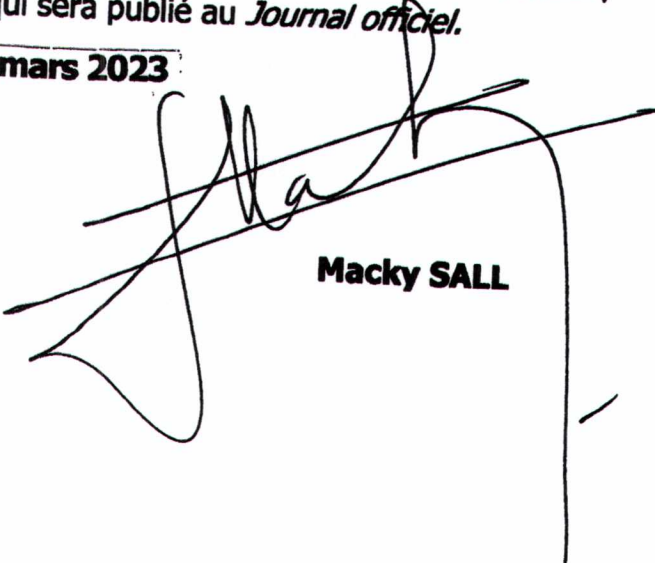
Article premier.- L'Université virtuelle du Sénégal (UVS) est dénommée « Université numérique Cheikh Hamidou KANE (UN-CHK) ».

Article 2.- Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le **06 mars 2023**

Par le Président de la République
Le Premier Ministre


Amadou BA


Macky SALL

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple - Un but - Une foi

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Projet de décret portant dénomination de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS)

RAPPORT DE PRESENTATION

Grand Commis de l'Etat, homme de lettres réputé et citoyen engagé, Cheikh Hamidou KANE, par sa trajectoire et son œuvre, constitue un modèle d'excellence, de leadership et d'engagement.

Après l'obtention du baccalauréat au lycée Van Vollenhoven à Dakar et un passage à l'Institut des Hautes Etudes de Dakar (ancêtre de l'Université Cheikh Anta Diop), Cheikh Hamidou KANE poursuit ses études à Paris, au prestigieux lycée Louis-le-Grand ainsi qu'à la Sorbonne où il obtient deux licences, l'une en droit et l'autre en philosophie. Ce brillant parcours académique sera couronné par son admission à l'Ecole nationale de la France d'Outre-Mer (ENFOM), dont il sortira breveté en 1959.

Cheikh Hamidou KANE embrassera par la suite une riche carrière professionnelle, qui le conduira à occuper différentes fonctions, nationales et internationales : Gouverneur de la région de Thiès en 1961, Haut-Commissaire général au Plan en 1962, Directeur régional pour l'Afrique subsaharienne à l'UNICEF entre 1962 et 1974 (il dirigera notamment à Lagos d'abord, puis à Abidjan, les opérations de l'organisation internationale dans une vingtaine de pays), Vice-président du Centre de recherches pour le développement international (CRDI, à Ottawa) de 1974 à 1976, Ministre du Développement industriel et de l'Artisanat en 1978, Ministre du Plan et de la Coopération de 1981 à 1988, etc.

Après trente ans de service, Cheikh Hamidou KANE est allé à la retraite, mais une retraite active. En effet, pendant de nombreuses années, il fut le président d'ENDA Tiers-Monde et d'autres organisations non gouvernementales (telle que l'initiative caritative PARRER, œuvrant pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue).

Cheikh Hamidou KANE est l'auteur de deux romans, « *L'Aventure ambiguë* » (1961) et « *Les Gardiens du Temple* » (1995), des œuvres qui lui ont valu le *Grand Prix Littéraire d'Afrique Noire* (1962) et le *Grand Prix des Mécènes* (2019). Ces deux romans sont devenus des classiques de la littérature africaine et lui valent une notoriété internationale ainsi qu'une place de choix dans l'univers littéraire africain et mondial.

Par ailleurs, l'œuvre littéraire de Cheikh Hamidou KANE est multidimensionnelle, car elle est philosophique et prospective, elle embrasse le politique et le social, elle aborde la tradition et la modernité, et enfin, elle a une portée éminemment universelle.

C'est donc en reconnaissance de l'importance de l'œuvre littéraire et de l'exemplarité du parcours académique et professionnel de Cheikh Hamidou KANE que Monsieur le Président de la République, son Excellence Monsieur Macky SALL, après lui avoir décerné le Grand prix du Chef de l'Etat pour les lettres, a décidé de dénommer l'Université virtuelle du Sénégal (UVS), Université numérique Cheikh Hamidou KANE.

Telle est l'économie du présent projet de décret.

**Le Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**



Moussa BALDE